



Mairie de PETIT-MARS

N° 24.04.026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du jeudi 4 avril 2024**

Le jeudi 4 avril 2024 à 20h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Besnier, Maire.

Présents : Auffray Jean-François, Besnier Jean-Luc, Bréhier Nadine, Clouet Aurélie, Danjou Grégoire, Delonglée Ludovic, Drouaud Stéphane, Férard Alexis, Fouchard Marianne, Garnaud Rachel, Juvin Geneviève, Le Gall Philippe, Léquipe Claude, Lesenne Jacques, Ménager Christophe, Millet David, Pabois Chrystophe, Philippe Gaël, Podevin Stéphanie, Rivière Magali, Vignard Karine.

Absents ayant donné pouvoir : Aubert Magali donne pouvoir à Delonglée Ludovic  
Descamps Hervé donne pouvoir à Christophe Ménager  
Le Grévèse Pascal donne pouvoir à Pabois Chrystophe  
Le Roux Anaïs donne pouvoir à Le Gall Philippe

Nombre de membres en exercice : 25

Secrétaire de séance : Pabois Chrystophe

Date de convocation : 22 mars 2024

Date d'affichage : 22 mars 2024

Présents : 21

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Votants : 25

### **Avis – Exploitation d'une unité de méthanisation à Héric par la SAS Energies 2 L'élevage**

#### **M. Pabois expose :**

La SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE a déposé une demande d'enregistrement en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation à Héric, au lieu-dit La Cormerais.

Ce projet est porté par les deux exploitants agricoles, gérants du GAEC du Soleil Levant (production laitière et cultures céréalières) et sera situé à proximité immédiate du GAEC, sur une surface agricole exploitée actuellement par celui-ci.

Il s'agit d'un projet local, dont la motivation est de produire de l'énergie renouvelable à partir d'une biomasse disponible et produite localement. Ce projet doit permettre de valoriser les effluents

Accusé de réception en préfecture  
044-214401226-20240404-2404026-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024



Mairie de PETIT-MARS

N° 24.04.026

d'élevage du GAEC du Soleil Levant, avec la production d'un digestat qui sera épandu intégralement sur les parcelles culturales du GAEC et qui permettra de limiter le recours aux engrais de synthèse pour les cultures. Les objectifs poursuivis par ce projet sont les suivants :

- Produire une énergie renouvelable sur le territoire, sous forme de biogaz,
- Valoriser les matières organiques du territoire,
- Produire un digestat de qualité pour fertiliser les cultures du territoire,
- Pérenniser l'exploitation agricole du GAEC du Soleil Levant.

Les matières entrantes dans l'unité de méthanisation seront uniquement d'origine agricole : effluents d'élevage et matières végétales en provenance du GAEC. La quantité de matière traitée sera de 51,2 tonnes/jour en moyenne.

Le biogaz après épuration sera injecté dans le réseau GRDF, pour une capacité de 120 Nm<sup>3</sup>/h de biométhane. La production de biogaz annuelle sera égale à 1 056 380 m<sup>3</sup>, pour une production annuelle de biométhane de 1 005 550 m<sup>3</sup> de méthane CH<sub>4</sub> injecté dans le réseau, pour un fonctionnement de 8 584h. L'énergie injectée sur le réseau gaz devrait représenter l'équivalent de la consommation de 991 sites résidentiels.

Cette installation est rangée sous le n°2781-1b de la nomenclature des installations classées. L'avis d'enquête destiné à l'information du public est affiché en mairie pour toute la durée de l'enquête, qui se déroule du 11 mars 2024 au 11 avril 2024 inclus, dans la commune d'Héric.

La commune de Petit Mars est concernée par cette enquête au titre des risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source puisque des parcelles situées sur le territoire de la commune sont concernées par le plan d'épandage (voir annexe 2).

L'article 5 de l'arrêté préfectoral N° 2024/ICPE/043 portant consultation du public stipule : « *Les conseils municipaux d'Héric, Nort sur Erdre, Saffré, Blain, La Chevallerais et Petit Mars sont appelés à donner leur avis sur cette demande d'enregistrement. Cet avis ne sera pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.* »

La commission urbanisme, consultée sur ce projet, n'a pas fait de remarque à cette demande d'exploitation.

Les membres du conseil municipal, par 8 voix pour, 3 voix contre et 14 abstentions :

- **Emettent un avis favorable** à l'exploitation d'une unité de méthanisation par la SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE, à Héric, au lieu-dit La Cormerais,
- **Autorisent** M. le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

Accusé de réception en préfecture  
044-214401226-20240404-2404026-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024



Mairie de PETIT-MARS

Le Secrétaire de séance

Chrystophe PABOIS

Le Maire, Conseiller Départemental

Jean-Luc BESNIER



Délibération rendue exécutoire

Publiée le 8 avril 2024

Le Maire :

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.